



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

23 avril 2026

DELIBERATION N°09-2026

Objet : <i>Autorisation d'ester en justice</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	11
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
	Nombre de membres votants	12
	Date de la convocation : 09 avril 2026	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Président, Françoise VESPA, Maurice HOFFMANN, Jacqueline LAROCHE, Arielle BAILLY Christian BUCHOT, Dominique CHAUVIN, Régis CHOPIN, Alain CHOULOT, Geneviève MOREAU et Chantal MARTIN.

REPRESENTES : Véronique LAMBERT donne pouvoir à Frank STEYAERT.

EXCUSES : Mesdames, Zora CHAFFARD QOCHIH, Valérie DEPIERRE, Aline CALLEGHER, Véronique LAMBERT, Sandrine GAUTHIER PACOUD, Messieurs : Gérard FERNOUX COUTENET, Gérard DUCHENE, Christian NOIR, Guy SAILLARD.

Assistaient également à titre consultatif : Laëtitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, et Véronique DELACROIX.

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Le Président expose aux membres les modalités concernant le renouvellement des membres qui siégeront au conseil d'administration dont les élections se dérouleront le 25 juin 2026.

Dans le cadre des opérations électorales et selon les dispositions combinées des articles 27 et 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, le Conseil d'Administration peut donner délégation au Président pour représenter le centre dans tout litige relatif aux élections.

Considérant les délais contraints imposés dans le cadre de la contestation d'opérations électorales,

Après en avoir délibéré et procédé au vote à l'unanimité
d'administration :

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24 du 2026

ID : 039-283900025-20260423-09_2026-DE

- Autorisent le Président à ester en justice pour tout litige relatif aux opérations électorales pour désigner les représentants au conseil d'administration du centre de gestion et à désigner un avocat.
- Précisent que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 23 AVR. 2026

Le Président,

Frank STEYAERT

